

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2008

### **M. le Maire**

ouvre la première séance du Conseil municipal. Il indique qu'il lui revient, en tant que maire sortant, conformément à l'article L.2122-15, alinéa 2, du *Code général des collectivités territoriales*, d'avoir convoqué le Conseil municipal : c'est ce qu'il fait dans les délais fixés par les articles L.2221-7, L.2222-8 et L.2121-10 du *Code général des collectivités territoriales*.

Il indique qu'il va donner lecture aux conseillers des résultats constatés aux procès-verbaux de l'élection du 9 mars 2008 :

- inscrits : 42 593 ;
- votants : 24 604 ;
- exprimés : 24 005 voix.

Les résultats se répartissent de la manière suivante :

- Liste Avec vous, Mérignac avance : 15 231 voix, soit 63,44 % des suffrages exprimés.
- Liste Agir ensemble pour Mérignac : 3620 voix, soit 15,08 %.
- Liste Ensemble pour Mérignac : 3 510 voix, soit 14,62 %.
- Liste anticapitaliste pour la défense des droits sociaux et une autre répartition des richesses : 1 191 voix, soit 4,96 %.
- Liste Lutte ouvrière : 453 voix, soit 1,88 %.

Selon les dispositions des articles L.2121-2 du *Code général des collectivités territoriales*, et des articles L.260 à L.262 du *Code électoral*, les 49 sièges se répartissent comme suit :

- Liste Avec vous, Mérignac avance : 42 sièges.
- Liste Agir ensemble pour Mérignac : 4 sièges.
- Liste Ensemble pour Mérignac : 3 sièges.

Il procède ensuite à l'appel des conseillers par ordre alphabétique :

- M. Alain Anziani : présent
- M. Francis Baqué-Lagahé : présent
- M. Claude Baudry : présent
- M. Jean-Michel Bertrand : présent
- Mme Mauricette Boisseau : présente
- Mme Maryse Brettes : présente
- Mme Sylvie Cassou-Schotte : présente
- Mme Martine Chapeyrou : présente
- M. Alain Charrier : présent
- M. Gérard Chausset : présent
- M. Vincent Coeurderoy : présent
- Mme Anne Couplan : présente
- Mme Michèle Courbin : présente
- Mme Catherine Darteyre : présente
- M. Christian Dedieu : présent
- Mme Fatou Diop : présente
- M. Désiré Estay : présent

- Mme Marie-Christine Ewans : présente
- Mme Anne Eugénie Gaspar : présente
- M. Hubert Georges : présent
- M. Joël Girard : présent
- M. Pierre Girard : présent
- M. Bernard Gonzalez : présent
- M. Jean-Marc Guillembet : présent
- Mme Isabelle Haye : présente
- Mme Michèle Iste : présente
- M. Valéry Laurand : présent
- M. Bernard Le Roux : présent
- Mme Joëlle Léao : présente
- Mme Andrée Marbach : présente
- Mme Régine Marchand : présente
- M. Daniel Margnes : présent
- Mme Claude Mellier : présent
- M. Thierry Millet : présent
- Mme Christine Peyré : présente
- M. Jean-Claude Pradels : présent
- M. Michel Ranson : présent
- Mme Marie Récalde : présente
- M. Fabien Rothé : présent
- Mme Hélène Rougier : présente
- Mme Martine Rouzoul : présente
- M. René Saba : présent
- Mme Cécile Saint-Marc : présente
- M. Michel Sainte-Marie : présent
- Mme Françoise Schneider : présente
- M. Xavier Svahn : présent
- Mlle Cigdem Tas : présente
- M. Thierry Trijoulet : présent
- Mme Martine Vic : présente

Il constate que le Conseil est complet et déclare par conséquent le Conseil municipal de Mérignac installé après cette élection municipale.

Il indique que son rôle va s'arrêter là car, conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du *Code général des collectivités territoriales*, M. Désiré Estay, doyen d'âge du Conseil municipal, va maintenant prendre la présidence, et il l'invite à venir prendre sa place.

### **M. Désiré Estay**

dit bonjour aux collègues qu'il n'a pas eu l'occasion de saluer lors de leur arrivée. A l'instant même où il leur parle, la Commune de Mérignac n'a pas de maire, mais les conseillers sont là pour lui en donner un dans les minutes qui vont suivre : il les invite donc à procéder à l'élection du maire de Mérignac. Il rappelle, mais ils le savent sans doute, que divers articles du *Code général des collectivités territoriales* fixent les règles pour cette élection :

- le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal ;
- si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;
- en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu — c'est la loi.

Pour l'élection du maire, le Conseil doit s'organiser un peu : un bureau de vote va être constitué dans l'ensemble du Conseil municipal pour cette élection, que M. Estay préside de droit. Ce bureau de vote prévoit également la présence d'un secrétaire de séance ; il propose que ce secrétaire de séance

soit la personne la plus jeune de l'assemblée, si le Conseil en est d'accord. Il s'agit de Mlle Cidgem Tas, ce qui est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal. Mlle Cidgem Tas est élue : elle va le rejoindre, et sera la secrétaire de séance et la secrétaire du bureau de vote.

Pour que ce bureau de vote soit complet, il doit également comprendre 2 assesseurs. Comme lui et Mlle Tas appartiennent tous les deux à la même liste, M. Estay propose si, le Conseil en est d'accord, qu'il y ait un assesseur choisi dans chacune des deux listes ayant des représentants au Conseil municipal, et demande donc aux membres de ces deux listes de bien vouloir désigner 2 assesseurs. M. Rothé et Mme Marbach sont désignés comme assesseurs pour ce vote.

Concernant les modalités du vote, il rappelle que le Conseil vote à bulletins secrets. On va donc installer une urne pour voter lorsque les candidats seront connus. Il propose aux conseillers de voter avec des bulletins sans enveloppe : il n'y a pas d'obligation légale à ce sujet ; chacun prépare donc son bulletin, ils y reviendront quand il aura fait appel aux candidatures. Le Conseil est donc organisé pour procéder à cette élection.

Pour qu'il y ait élection, il faut qu'il y ait des candidats : il demande donc à chacun des groupes représentés s'il a des candidats à proposer.

**M. Anziani**

propose au nom des trois groupes de la majorité la candidature de Michel Sainte-Marie.

**M. Désiré Estay**

constate que M. Michel Sainte-Marie est candidat et demande s'il y en a d'autres ; M. Coeurderoy pose sa candidature. M. Estay indique que les bulletins de vote sont des quarts de format de papier blanc et que l'on va imprimer un bulletin au nom de M. Coeurderoy en quelques minutes.

**M. Thierry Millet**

annonce que le groupe Agir pour Mérignac, l'Union UMP, Nouveau centre, Génération écologie, RPF et apparentés ne présentera pas de candidat à cette élection.

**M. Désiré Estay**

le remercie de son intervention et il indique que c'est bien noté. Puis il explique qu'il appellera les membres du Conseil municipal individuellement par ordre alphabétique, et que ceux-ci trouveront les bulletins sur la petite table installée devant. Comme on n'utilise pas d'enveloppes, il leur suggère de plier leur bulletin au moins en quatre. Ils le déposeront après l'appel de leur nom dans l'urne entre les deux assesseurs. Pour gagner un peu de temps, M. Estay va appeler par ordre alphabétique mais des séries de quatre ou cinq personnes pour qu'ils se préparent à voter.

Il déclare le Conseil municipal prêt pour procéder au vote, et appelle les conseillers municipaux par groupes et par ordre alphabétique pour venir voter :

- M. Alain Anziani
- M. Francis Baqué-Lagahé
- M. Claude Baudry
- M. Jean-Michel Bertrand
- Mme Mauricette Boisseau
- Mme Maryse Brettes
- Mme Sylvie Cassou-Schotte
- Mme Martine Chapeyrou
- M. Alain Charrier
- M. Gérard Chausset
- M. Vincent Coeurderoy

- Mme Anne Couplan
- Mme Michèle Courbin
- Mme Catherine Darteyre
- M. Christian Dedieu
- Mme Fatou Diop
- M. Désiré Estay.
- Mme Marie-Christine Ewans
- Mme Anne Eugénie Gaspar
- M. Hubert Georges
- M. Joël Girard
- M. Pierre Girard
- M. Bernard Gonzalez
- M. Jean-Marc Guillembet
- Mme Isabelle Haye
- Mme Michèle Iste
- M. Valéry Laurand
- M. Bernard Le Roux
- Mme Joëlle Léao
- Mme Andrée Marbach
- Mme Régine Marchand
- M. Daniel Margnes
- Mme Claude Mellier
- M. Thierry Millet
- Mme Christine Peyré
- M. Jean-Claude Pradels
- M. Michel Ranson
- Mme Marie Récalde
- M. Fabien Rothé
- Mme Hélène Rougier
- Mme Martine Rouzoul
- M. René Saba
- Mme Cécile Saint-Marc
- M. Michel Sainte-Marie
- Mme Françoise Schneider
- M. Xavier Svahn
- Mlle Cigdem Tas
- M. Thierry Trijoulet
- Mme Martine Vic.

Il vérifie que tout le monde a été appelé, ce qui est le cas.

Les bulletins sont comptabilisés, au nombre de 49, puis dépliés par les assesseurs et il lit les noms inscrits.

Il annonce ensuite les *résultats* :

- 49 votants ;
- 4 bulletins blancs ; ce qui fait
- 45 votes exprimés ;
- la majorité absolue est de 24.

Ont obtenu :

- M. Vincent Coeurderoy : 3 voix ; et
  - M. Michel Sainte-Marie : 42 voix.
- (*Applaudissements soutenus.*)

Il déclare M. Michel Sainte-Marie élu maire de Mérignac.  
*(Applaudissements.)*

### **M. Désiré Estay**

utilise encore le siège de M. le Maire quelques secondes avant de le lui redonner pour lui dire, au nom de l'ensemble du Conseil municipal, leurs félicitations. Et au nom du groupe que M. le Maire a dirigé, il lui adresse aussi leurs félicitations, accompagnées de leurs remerciements pour avoir conduit cette liste au succès qui le réinstalle dans son fauteuil pour une nouvelle période de 6 ans. Au nom de cette majorité, celle de M. le Maire, il croit pouvoir lui dire qu'ils sont tous heureux de travailler avec lui et prêts à s'investir sous son autorité pour l'ensemble des Mérignacais et des Mérignacaises, auxquelles ils sont tous attachés, et probablement les gens qui sont dans l'opposition, aussi. M. Estay lui rend son fauteuil, et M. le Maire reprend son siège.

*(Applaudissements.)*

### **M. le Maire**

remercie d'abord le président Désiré Estay, doyen d'âge, pour avoir parfaitement dirigé ce premier vote évidemment essentiel pour la mandature qui est l'élection du maire. Il remercie, bien sûr, tous les conseillers qui ont voté pour lui, c'est bien normal. Et il remercie l'ensemble des membres du Conseil municipal pour leur présence, et dans le respect de leur orientation respective le vote qu'ils ont émis, même s'il n'a pas été porteur de son nom.

M. le Maire voudrait aussi remercier tous les Mérignacaises et Mérignacais pour la confiance qu'ils ont accordée à la majorité municipale le dimanche 9 mars 2008. Cette confiance n'a jamais été aussi forte : il y voit là la marque d'un soutien à l'égard de son bilan, de son projet, de son équipe — il dira même de leur bilan, de leur projet et de l'équipe - qui a administré la Ville pendant 7 ans.

Mérignac est devenue la deuxième ville de la Gironde, c'est-à-dire une ville qui compte à l'échelle de l'agglomération. C'est une ville attractive : la preuve, 4 000 entreprises, 40 000 emplois au moins (car il croit que le chiffre est maintenant dépassé). Une ville qui — en tout cas, les Mérignacais l'ont apprécié ainsi — a su préserver la qualité de vie de ses habitants. Une ville innovante, avec un Agenda 21 solide, qu'il faudra maintenant effectivement appliquer car ce sont des contraintes que l'on se donne à soi-même, et il faudra les suivre. Une ville innovante, qui se projette dans l'avenir ; et il fait là allusion à de grands projets comme l'Aeroparc ou le Bioparc, les écoquartiers, dont ils auront souvent l'occasion de parler dans cette salle.

De nombreux défis attendent les élus de la majorité à Mérignac, à Mérignac comme ailleurs ; et d'ailleurs, M. le Maire peut le leur dire, ils sont prêts à les relever. Ces défis sont : une nouvelle donne démographique, le développement économique, des défis sociaux, des enjeux culturels, des enjeux d'environnement. Mérignac est à un tournant, et il croit qu'ils possèdent les meilleurs atouts pour relever l'ensemble de ces défis : ils disposent d'une équipe municipale très largement renouvelée, et, il le croit, compétente. Ils bénéficient d'un tissu économique fort, d'une vitalité associative reconnue, et de quartiers dynamiques. Mais, M. le Maire le leur dit, les prochaines années représenteront — il insiste là-dessus — un véritable tournant pour Mérignac, et celui-ci ne pourra être franchi sans le concours efficace de tous et de chacun.

A cet égard, il croit que l'on a changé d'époque. M. le Maire est assez bien placé pour leur dire qu'une ville ne se gouverne plus aujourd'hui comme il y a 30 ans : la participation, la concertation sont devenues des étapes indispensables avant toute décision, notamment en matière d'urbanisme, d'aménagement de leur ville. Ils s'appuieront donc plus que jamais sur les conseils de quartier, dont l'influence et les moyens se verront renforcés, ainsi que sur le Conseil communal de développement et de concertation.

La démocratie municipale, s'adresse-t-il à ses collègues, c'est de savoir concerter, mais aussi de savoir décider, ce qui est dans la pleine responsabilité du Conseil municipal dans toutes ses composantes. Pour sa part, et en conclusion, M. le Maire s'attachera à le faire, et il s'engage, comme il

l'a toujours fait, à être le maire de tous les Mérignacais, et ceci sans aucune exception. M. le Maire remercie les conseillers de l'avoir écouté et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer.

### **M. Vincent Coeurderoy**

renouvelle à M. le Maire, par tradition et courtoisie républicaine, au nom du groupe d'union et d'ouverture UMP-MoDem Ensemble pour Mérignac, leurs compliments pour son élection. Les élus du groupe Ensemble pour Mérignac en prennent acte car le suffrage universel doit être respecté.

Cependant, ils déplorent le fort taux d'abstention, près de 10 % supérieur à celui enregistré au niveau national. Ce constat traduit selon eux une forme de divorce entre les électeurs et les élus, basé sur la perte de confiance. Les critiques des membres du groupe Ensemble pour Mérignac ont leur valeur, et M. le Maire devra tenir compte des phénomènes d'usure et de lassitude à l'égard des élus qu'ils ont dénoncés. Personne ne doit oublier qu'ici, au sein de ce Conseil, s'ils ont été élus avec des étiquettes, ils sont devenus le 9 mars ceux du peuple tout entier. Chacun des conseillers doit donc s'efforcer de le représenter dans son ensemble et de son mieux.

Il n'y a pas une politique de gauche et une politique de droite : il y a seulement une bonne politique qui sert l'intérêt général. Le travail est bien fait ou ne l'est pas ; et le groupe d'Union et d'Ouverture UMP/MODEM "Ensemble pour Mérignac" ! pense qu'à Mérignac, on peut mieux faire. Leurs concitoyens attendent de l'opposition qu'ils sont qu'elle veille au respect des engagements pris, au comment et pour qui est gérée la Ville, au comment et pour qui sont mis en place des projets. Ils seront donc un groupe d'opposition vigilant, attentif à l'intérêt général de leurs concitoyens, dans le prolongement de leurs valeurs républicaines de solidarité, de transparence et d'honnêteté.

M. Coeurderoy regrette simplement qu'il n'y ait pas eu de débat public pour mieux éclairer les Mérignacaises et les Mérignacais sur les enjeux de cette ville au sein de la Communauté urbaine et de la Région.

Citoyens élus, ils sont égaux en dignité ; quelle que soit la vivacité de leurs échanges, ils ne doivent pas oublier que le mot fraternité est inscrit dans la devise de la République. La République est le seul régime permettant la liberté d'opinion, la libre expression, la libre discussion ; ainsi doivent être exclus la violence et les anathèmes. Un républicain cherche à convaincre l'adversaire, et s'il n'y parvient pas il doit revoir ses arguments : c'est la base même de la tolérance et du respect de l'autre. M. Coeurderoy espère que ces valeurs seront toujours présentes au coeur des débats du Conseil municipal durant leur mandature.

### **M. Thierry Millet**

indique que les élus du groupe Agir pour Mérignac tiennent, bien entendu, à saluer en démocrates le résultat de dimanche dernier et de ce matin. Ils remercient les Mérignacais qui ont reconnu leur engagement sincère à leur service depuis 1995 et voté en faveur d'un projet qui se voulait d'intérêt général et excluant tout parti pris, et les remercient également pour leur clairvoyance et leur discernement.

Malgré leurs aspirations à l'Union, ils constatent avec regret que le rassemblement de la minorité à ce jour n'est pas possible. Dans un premier temps, ils ont donc décidé de constituer un groupe Agir pour Mérignac, l'union UMP, Nouveau centre, Génération écologie, RPF et apparentés. Et ils forment des vœux pour que Mérignac connaisse, au cours des six prochaines années, une atmosphère de concertation, de progrès, d'équité et d'entraide, et si les conseillers le veulent bien de convivialité républicaine, au service de tous (*applaudissements*).

### **M. le Maire**

remercie M. Coeurderoy et M. Millet de leurs interventions, et demande s'il y en a d'autres.

### **M. Gérard Chausset**

tient, au nom du groupe des Verts — puisqu'ils sont constitués à l'intérieur du groupe majoritaire en groupes politiques —, évidemment à féliciter M. le Maire pour le score réalisé dimanche soir et pour l'élection d'aujourd'hui, et bien sûr, à remercier les électeurs de leur sensibilité qui ont apporté leur soutien par leur vote à la liste que M. le Maire menait.

Cette mandature, comme M. le Maire l'a dit, sera extrêmement importante puisque, au-delà des enjeux et du fait que cette ville soit la deuxième de Gironde, les conseillers municipaux auront au cours de ces six ans à préparer de grandes mutations, qu'elles concernent l'évolution démographique, qui n'épargnera pas la ville de Mérignac, des enjeux économiques puisqu'un certain nombre d'entreprises sont menacées dans la communauté urbaine, des enjeux écologiques qui ne manqueront pas de produire leurs effets notamment dans la communauté urbaine, en Gironde ; des enjeux planétaires qui auront des répercussions ici, mais aussi des enjeux locaux liés à l'écologie, notamment concernant la crise de l'eau, la biodiversité, que cette municipalité devra aussi appréhender.

C'est pourquoi le groupe des Verts a toute confiance dans la façon qu'a M. le Maire de gérer et d'administrer la Ville, et lui renouvelle ses remerciements et sa confiance pour travailler le plus possible dans un esprit de dynamisme, d'innovation. Avec également les fonctionnaires de la Ville puisque, si les politiques décident de la politique, rien ne se fait sans que les agents, quels que soient leur niveau, leur place, sans que les fonctionnaires de la Ville agissent en lien avec la population, il croit que c'est quelque chose qu'il faut dire ; et la confiance qui a été renouvelée, c'est aussi celle qui a été témoignée aux agents de la Municipalité. M. Chausset pense que cela vaut la peine d'être signifié ici.

### **M. le Maire**

remercie M. Chausset, et en tant que maire, le remercie également pour les propos qu'il a eus concernant l'administration municipale, propos qu'il partage évidemment totalement.

### **M. Alain Anziani**

voudrait à son tour évidemment remercier au nom du groupe Socialistes et apparentés l'ensemble des électeurs qui se sont exprimés avec netteté dimanche dernier. M. le Maire a rappelé tout à l'heure deux raisons du succès de la liste majoritaire :

- d'une part, la qualité du bilan bien entendu,
- d'autre part, il croit aussi, la qualité du programme.

M. Anziani se permet d'en rajouter une troisième : c'est la personnalité de Michel Sainte-Marie, qui a certainement permis d'aller au-delà de l'électorat traditionnel de cette liste. Il convient de souligner.

M. Anziani a entendu des propos d'abord saluant l'esprit républicain, et c'est toujours une très bonne chose de le faire ; appelant à la tolérance et la fraternité : il faut évidemment y participer. Et ensuite précisant qu'il y aurait un divorce entre d'un côté les électeurs et les élus ; sans esprit polémique, il a envie de dire que ce divorce a plutôt lieu entre les électeurs et M. Coeurderoy, et on ne peut d'ailleurs même pas parler de divorce puisqu'il n'y a jamais eu de mariage. Quand il a manqué 13 000 voix pour ne serait-ce que s'approcher un peu de la majorité, il vaut mieux quand même constater d'abord qu'il y a un divorce entre soi-même et la population, plutôt que de penser que ce divorce est entre soi-même et ceux qui ont remporté plus de 60 % des voix.

En tout cas, il souhaite que le prochain mandat s'annonce avec d'autres perspectives ; et notamment, il faut savoir jeter l'amertume à la rivière. Tous doivent savoir travailler ensemble. D'abord certainement dans l'intérêt de Mérignac, bien sûr, et tous doivent y contribuer à leur place ; et ensuite également dans l'intérêt de la communauté urbaine : celle-ci ne peut pas exister sans un Mérignac fort et Mérignac fort ne peut pas non plus exister sans une communauté urbaine rayonnante. C'est donc aussi pour eux un souci.

En tout cas, M. Anziani croit que c'est non pas le moment de se diviser, mais le moment de se rassembler pour Mérignac.  
(*Applaudissements.*)

**M. le Maire**

remercie M. Anziani de ses propos.

**M. Joël Girard**

voudrait à son tour adresser, au nom du groupe Communistes et apparentés, ses remerciements aux électeurs qui leur ont donné des suffrages pour leur nouvelle mandature ; remercier aussi, pendant qu'il y est, la réélection de M. Michel Sainte-Marie. Bien entendu, ils seront à l'écoute de tous les Mérignacais pendant cette mandature ; comme dans les précédentes d'ailleurs, ils s'engagent à construire le programme qui a été établi ensemble. Ils continueront à oeuvrer pour que Mérignac soit une ville digne de ce 21<sup>e</sup> siècle, et que leurs descendants ne retrouvent pas des friches.

Cela dit, la politique de droite n'est pas celle de gauche. M. Girard tient quand même à le souligner ; il y a bien deux politiques différentes, et on l'a vérifié : les 35 heures, c'est bien la gauche, ce n'est pas la droite. Cependant, si à l'heure actuelle les prérogatives des communes augmentent, les moyens qui leur sont attribués diminuent ; sur ce plan, aussi il y a une politique de gauche et une politique de droite.

Bien entendu, M. Girard pense que les Mérignacais tous ensemble auront encore des luttes communes à mener. Et il voudrait dire, à ce propos, que l'on peut gagner, puisqu'on l'a montré dernièrement avec la Sogerma : parce que les gens, le Conseil municipal, les salariés de l'entreprise s'y sont mis, on a réussi à sauvegarder la Sogerma.

Il croit que maintenant, il ne leur reste plus qu'à se mettre au travail avec cette nouvelle équipe, et bien sûr pour le bien-être de tous les Mérignacais et Mérignacaises.

(*Applaudissements.*)

**M. le Maire**

remercie M. Joël Girard qui s'exprimait au nom du groupe communiste.

En l'absence d'autres demandes de parole, il invite à passer à la suite de la séance et à se mettre au travail. Leur première tâche va consister en l'élection des adjoints, et d'abord en la détermination de leur nombre. Il rappelle en effet que, conformément à l'article L.2122-2 du *Code général des collectivités territoriales*, le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit pour Mérignac 14 adjoints. Afin de lui permettre d'assurer le meilleur suivi des différents secteurs de la vie municipale — les nouveaux conseillers en tout cas vont bientôt s'apercevoir que l'on touche à tout dans une municipalité : c'est d'ailleurs bien le côté passionnant —, il est proposé comme dans le précédent mandat de fixer à 14 le nombre des adjoints.

M. le Maire ouvre le débat à ce sujet, en précisant qu'il recueillera ensuite l'accord des conseillers par un vote : il demande si le Conseil est d'accord pour fixer le nombre des adjoints à 14.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

***Élection des adjoints***

**M. le Maire**

invite à passer maintenant à l'élection des adjoints. Il rappelle que, depuis la loi du 31 janvier 2007 (le Conseil municipal va donc voter selon les modalités nouvelles), cette loi tendant à promouvoir

l'égal accès des femmes et les hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, les modalités d'élection des adjoints ont changé.

Désormais, et en application de l'article L.2122-7-2 du *Code général des collectivités territoriales*, dans les communes de 3500 habitants et plus (c'est-à-dire Mérignac), les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. Alors qu'auparavant, M. le Maire précise pour ceux qui étaient déjà ici, on avait dû la dernière fois procéder à 14 votes à bulletins secrets ; la loi a changé : cela permet d'aller plus vite.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1. Comme c'est un nombre pair, il y aura donc 7 candidats hommes et 7 candidats femmes.

Si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative — c'est une constante.

En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L.2122-7.

Avant de procéder au vote, M. le Maire indique pouvoir suspendre la séance à la demande des conseillers pour permettre notamment aux groupes d'opposition — car lui a sa liste — de prendre les dispositions indispensables et nécessaires pour présenter s'ils le souhaitent également une liste de candidats aux postes d'adjoints.

MM. Thierry Millet et Vincent Coeurderoy font savoir qu'ils ne présenteront pas de liste aux postes d'adjoints.

#### **M. le Maire**

conclut qu'il y aura une seule liste, et leur présente la liste des adjoints qu'il souhaite voir élus :

- 1er adjoint : Bernard Le Roux

Et dans l'ordre :

- Mme Marie Récalde
- M. Alain Anziani
- Mme Régine Marchand
- M. Claude Baudry
- Mme Joëlle Léao
- M. Gérard Chausset
- Mme Martine Vic
- M. Daniel Margnes
- Mme Mauricette Boisseau
- M. Joël Girard
- Mme Sylvie Cassou-Schotte
- M. Jean-Marc Guillembet
- Mme Michèle Courbin.

Ce sont donc 7 femmes et 7 hommes qu'il propose que les conseillers élisent. Les bulletins sont en place : les 14 noms ont été imprimés, et il y a des bulletins blancs.

Après avoir précisé que la procédure sera exactement la même et que cette fois-ci on vote évidemment par liste, M. le Maire donne la liste des conseillers proposés, à savoir :

- M. Bernard Le Roux
- Mme Marie Récalde
- M. Alain Anziani
- Mme Régine Marchand

- M. Claude Baudry
- Mme Joëlle Léao
- M. Gérard Chausset
- Mme Martine Vic
- M. Daniel Margnes
- Mme Mauricette Boisseau
- M. Joël Girard
- Mme Sylvie Cassou-Schotte
- M. Jean-Marc Guillembet
- Mme Michèle Courbin.

M. le Maire appelle par ordre alphabétique et par petits groupes les conseillers.

D'abord :

- M. Alain Anziani
- M. Francis Baqué-Lagahé
- M. Claude Baudry
- M. Jean-Michel Bertrand.

Puis :

- Mme Mauricette Boisseau
- Mme Maryse Brettes
- Mme Sylvie Cassou-Schotte
- Mme Martine Chapeyrou.

Ensuite :

- M. Alain Charrier
- M. Gérard Chausset
- M. Vincent Coeurderoy
- Mme Anne Couplan.

Puis :

- Mme Michèle Courbin
- Mme Catherine Darteyre
- M. Christian Dedieu
- Mme Fatou Diop.

Ensuite :

- M. Désiré Estay
- Mme Marie-Christine Ewans
- Mme Anne Eugénie Gaspar
- M. Hubert Georges.

Puis :

- M. Joël Girard
- M. Pierre Girard
- M. Bernard Gonzalez
- M. Jean-Marc Guillembet.

Ensuite :

- Mme Isabelle Haye
- Mme Michèle Iste
- M. Valéry Laurand
- M. Bernard Le Roux.

Puis :

- Mme Joëlle Léao
- Mme Andrée Marbach
- Mme Régine Marchand
- M. Daniel Margnes.

Ensuite :

- Mme Claude Mellier
- M. Thierry Millet
- Mme Christine Peyré
- M. Jean-Claude Pradels.

Puis :

- M. Michel Ranson
- Mme Marie Récalde
- M. Fabien Rothé
- Mme Hélène Rougier.

Ensuite :

- Mme Martine Rouzoul
- M. René Saba
- Mme Cécile Saint-Marc
- lui-même, qui votera à la fin.

Puis :

- Mme Françoise Schneider
- M. Xavier Svahn
- Mlle Cigdem Tas
- M. Thierry Trijoulet
- Mme Martine Vic.

Puis M. le Maire vérifie que tous les conseillers ont voté, clôt par conséquent le scrutin, et indique que l'on va procéder au dépouillement.

Les bulletins sont comptabilisés au nombre de 49, puis ouverts par les assesseurs et lus par M. le Maire, qui annonce ensuite les résultats :

- 7 bulletins blancs, et
- par conséquent  $49 - 7 = 42$  pour la liste de M. Le Roux.

M. le Maire déclare donc la liste Le Roux, qui a obtenu la majorité absolue, élue. Premièrement, il félicite tous les membres de cette liste de leur élection (*applaudissements*) et deuxièmement, il remercie les membres du bureau d'avoir opéré ce dépouillement d'une manière parfaite et les invite à regagner leur siège.

Il appelle ensuite les différents adjoints pour qu'ils viennent prendre place à la tribune pour cette séance les hommes seront de ce côté à sa droite et les femmes de l'autre puisque c'est pair et impair :

- M. Bernard Le Roux
- Mme Marie Récalde
- M. Alain Anziani
- Mme Régine Marchand
- M. Claude Baudry
- Mme Joëlle Léao
- M. Gérard Chausset
- Mme Martine Vic

- M. Daniel Margnes
- Mme Mauricette Boisseau
- M. Joël Girard
- Mme Sylvie Cassou-Schotte
- M. Jean-Marc Guillembet et
- Mme Michèle Courbin.

Constatant que personne ne demande la parole, M. le Maire annonce les dates des prochains conseils municipaux — qui seront bien sûr confirmés par écrit, mais l'indique tout de suite pour les agendas personnels des conseillers :

- la prochaine séance pourrait être le jeudi 27 mars à 18 h : le Conseil aura alors à parachever les délégations, à voter la présence des élus dans différents organismes, et notamment à la Communauté urbaine de Bordeaux ; c'est donc évidemment une séance très importante ;
- ensuite, ce sera le lundi 14 avril à 18 h ;
- puis le lundi 26 mai, toujours à 18 h ; et
- le jeudi 3 juillet à 18 h.

Dernière intervention de sa part avant de lever la séance : il est de tradition de faire une photo de groupe de l'ensemble du Conseil municipal. M. le Maire propose donc aux conseillers, s'ils en sont d'accord, de se retrouver sur les marches du perron situé au-dessous de son bureau en face du plan d'eau, pour ce qu'il pense être quand même la "photo de famille", s'il peut se permettre cette familiarité, de l'ensemble du Conseil municipal : c'est pour les conseillers, pour les Mérignacais et pour les archives de la Ville.

M. le Maire remercie le Conseil municipal et lève la séance.